

choses qui arrivent maintenant ; la cause de l'Eglise est celle de Dieu plutôt que celle des hommes. Il avait cru que l'homme du Bannat, l'empereur, ne renchérirait pas sur la persécution religieuse, convaincu que les catholiques verraient le doigt de Dieu dans ses désastres.

Un décret impérial du 6 décembre 1788 avait interdit l'impression et la vente du *Catéchisme philosophique* de Feller. Le 23 février 1789, il écrivit au prince-évêque de Liège qu'il n'osait plus correspondre avec ses amis que le gouvernement autrichien avait en son pouvoir ; « angustissima tempestate, omni libertate intercepta, rerum ac personae periculis summis. » Ce prélat et son chapitre s'étaient déclarés d'accord avec les protestations de l'épiscopat belge contre le séminaire général, mais par un artifice de Cour, on avait voulu le mettre en opposition avec lui-même et ses confrères. Pour fournir à l'évêque de Liège des raisons de résistance différentes de celles des autres évêques des Pays-Bas, Feller avait écrit à plusieurs personnages d'Allemagne et à un ami qu'il avait à la Cour de Berlin, appelée à jouer bientôt un rôle important dans les affaires d'Allemagne. Les amis les plus respectables de Feller lui conseillaient de ne quitter Liège sous aucun prétexte puisque le gouvernement de Bruxelles le rendait responsable de la résistance des évêques belges, alors que ceux-ci ne faisaient qu'obéir à la voix de leur conscience. Quoiqu'il fût l'ami, le correspondant, le conseiller de plusieurs princes parmi lesquels il y avait aussi des électeurs, il était devenu fin février 1789 un objet d'inquiétude pour le prince-évêque de Liège, de sorte qu'il n'osait presque plus lui envoyer le Journal. La résistance que ce dignitaire opposerait au gouvernement autrichien en faveur de Feller lui épargnerait d'autres importunités ; du reste, le prélat connaissait les gens du Conseil royal de Prusse où il avait trois parents. Le ministre de ce souverain avait mis une chambre à sa disposition, mais il ne voulait l'occuper que dans le cas où il faudrait mettre le prince-évêque hors de toute querelle.

Feller craignait toujours des mesures de rigueur de la part du gouvernement autrichien ou même un enlèvement, mais il espérait être prévenu par l'un ou l'autre membre du Conseil privé où il avait des amis. Le 11 mars, il engagea l'archevêque de Malines à ne faire aucune visite au séminaire général malgré les ordres formels du gouvernement, pour ne pas désoler les fidèles. Fin mars, les événements lui semblaient prendre une tournure favorable par suite de la possibilité d'une guerre en Pologne ; alors les livres et les lettres pourraient circuler librement. Le 6 juillet, Feller reprocha au roi de Prusse d'avoir toléré la suppression de toutes les institutions nationales des provinces belges, alors qu'il aurait pu engager les Hollandais à occuper de nouveau les Places de La Barrière et à ne tolérer aucune réforme à une constitution qu'ils avaient garantie. S'ils laissaient aller les choses, eux-mêmes deviendraient victimes du nouveau système.

Vers cette époque, des journaux avaient répandu la nouvelle de la fuite ou de l'enlèvement de Feller, mais il était bien content de voir les affaires de la religion dans le meilleur état possible. Il reproche souvent aux puissances signataires du traité d'Utrecht qui avait placé les Pays-Bas sous la souveraineté de la Maison d'Autriche d'avoir toléré les réformes